

Règlement du concours 2025

« Ma thèse en 180 secondes » Indonésie

organisé par l'Institut français d'Indonésie (IFI)

Article 1 – Organisation

Ma thèse en 180 secondes permet aux doctorants de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire non expert et diversifié. Chaque participant-e doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive ! Ce concours s'inspire de *Three minute thesis* (3MT®), conçu à l'université du Queensland en Australie. Le concept a été repris en 2012 au Québec par l'Association francophone pour le savoir (Acfas) qui a souhaité étendre le projet à l'ensemble des pays francophones.

L'Institut français d'Indonésie a initié l'implantation de cet événement en Indonésie en 2016 afin de générer une différenciation pour les étudiants indonésiens inscrits en thèse en France et ainsi renforcer la coopération bilatérale par un rendez-vous privilégié. Suite aux finales du 3 juin 2016, du 4 mai 2017, du 26 juin 2018, du 1^{er} novembre 2019, du 29 juin 2021, du 4 octobre 2022 et du 27 septembre 2024, l'IFI organise une huitième édition nationale pour l'année 2025.

La finale de la compétition Ma Thèse en 180 secondes Indonésie 2025 aura lieu le 15 août 2025.

Article 2 – Participants et conditions de participation

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- S'exprimer en français ;
- Pour participer, le candidat doit être inscrit en doctorat pour l'année universitaire en cours (2024-2025), ou avoir obtenu son doctorat lors de l'année universitaire précédente à savoir 2023-2024 ;
- Représenter l'université dans lequel le doctorant est inscrit. En cas de cotutelle de thèse avec un pays participants à la finale internationale, le doctorant devra choisir quel pays représenter et s'inscrire dans le concours du dit pays (i.e. Indonésie pour MT180 Indonésie 2025) ;
- Présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral ;
- Avoir informé de sa participation au concours leur directeur de thèse et / ou financeurs et son directeur d'unité ;
- Ne pas avoir déjà été finaliste national du concours lors une édition précédente ;
- Seule l'université du candidat et son laboratoire seront affichés sur les supports de communication.

En outre, les participants :

- S'engagent à être disponibles pour la pré-sélection interne ainsi que pour l'entraînement.
- Acceptent que les présentations soient enregistrées que les vidéos et/ou photos puissent être diffusées.
- S'engagent à respecter les conditions de présentation lors de la finale.

ATTENTION : Tout candidat se présentant au concours doit bien tenir compte du calendrier défini pour l'ensemble de ce concours.

Article 3 – Entraînement

Afin d'optimiser le discours de chaque candidat, l'IFI missionne deux coaches pour :

- Accompagner les candidats sur le travail du texte (aide à la traduction, enrichissement du vocabulaire, correction de la grammaire et de la syntaxe, retranscription des traits d'humour...) et de l'expression orale (prononciation, élocution...);
- La mise en place de sessions d'entraînement individuelles à la synthèse et à la vulgarisation du support scientifique ;
- Peaufinage du discours, mise en condition, répétition du discours, prestation scénique, échange avec le public, élocution, respiration, etc. ;
- Une répétition générale et collective, les jours précédant l'événement, qui aura lieu en ligne.
- Une répétition sur place le jour de l'événement afin que les candidats découvrent la salle, que leur diapositive soit testée (légèrement modifiée si besoin), qu'ils puissent faire un essai de micro et du chronomètre et poser des questions s'ils le désirent. Ils font également connaissance avec l'animateur, la personne gardienne du temps et les responsables de l'évènement.

Article 4 – Règlement de la finale

1. Contraintes techniques

Lisez bien attentivement les contraintes techniques ci-dessous. Par un souci d'équité, elles s'appliqueront à tous les participants, sans exception.

Chronomètre

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Les 180 secondes et le temps imparti s'écoulent donc au 0 et avant le stop. Il doit être situé en face du candidat et visible par ce dernier. Un second chronomètre devra également être installé face au jury afin qu'il suive le respect du temps du candidat ;
- Un signal sonore ou visuel fort marquera la fin des 180 secondes.

Gardien du temps

- Une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber. Quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe convenu d'avance. Le chronomètre est alors lancé et le participant peut commencer sa présentation ;
- S'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin (par un signal visuel) ;
- Un signal suffisamment reconnaissable (sonore ou visuel) indiquera quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive « stop » du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Le signal « stop » du chronomètre marque la fin des 180 secondes, finir sur ce signal signifie dépasser le temps imparti. Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il a le choix : soit il décide de continuer sa prestation et dans le même temps de se disqualifier, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible ;
- Si un candidat dépasse le temps imparti, le gardien du temps devra en informer l'animateur qui annoncera la disqualification du candidat au jury et au public.

Gestion des interruptions

- Sauf problème technique majeur, le chronomètre ne peut en aucun cas être remis à zéro (même en cas de trou de mémoire, d'erreur de texte ou si le candidat estime qu'il n'était pas prêt) ;
- Si un problème technique majeur se présente (par exemple : un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas), l'animateur interrompra la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;

- Le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

Visualisation du temps par le public

- Il est recommandé qu'un écran soit installé en face du public afin que celui-ci puisse voir le décompte.

2. Présentation orale

- La présentation orale doit se faire en français.
- Aucun accessoire ne sera autorisé : pas de note, pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc.
- Le candidat a le droit d'interagir avec le public ;
- Selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro casque ou un micro-main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire. Ce dispositif sera également efficient sur toute la durée du concours.

3. Support visuel

- Les étudiants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- Les étudiants n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- La diapositive doit être en format Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg, résolution conseillée, 300 dpi et format 1920x1080 pixels ou 1024x768 pixels selon le vidéoprojecteur de la salle). Dans les deux cas, toutes les diapositives seront intégrées dans un seul document Powerpoint par les organisateurs de la finale ;
- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- Aucun logo ne devra figurer sur la diapositive du candidat (université, laboratoire, etc.) ;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- Le visuel du lauréat participant à la finale nationale devra être envoyé au plus tard le 1er août 2025 au comité d'organisation français en Indonésie (IFI) ;
- Éventuellement, le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet non vulgarisé de la thèse, l'université et le laboratoire du candidat seront annoncés oralement par l'animateur de la compétition et affiché dans un jingle d'introduction du candidat.

Article 5 – Jury, critère d'évaluation, publication et notification des résultats

Les prestations des doctorants participants devront être évaluées par un jury d'experts.

Pour composer le jury, l'IFI tiendra compte des points suivants :

- Le jury comptera trois membres minimum.
- Il tendra à l'équilibre en termes de genre, d'âge, de disciplines, et de niveau de responsabilité.

Les membres de jury seront désignés par l'équipe de coopération scientifique de l'IFI qui les en informera par courriel.

La délibération du jury ne devra pas excéder, dans la mesure du possible, les 30 minutes.

Le jury portera une attention particulière au talent d'orateur du candidat, à sa capacité de vulgariser son projet de recherche et comment ce projet est mené.

Le rôle du jury est d'identifier le candidat qui aura le plus convaincu pour représenter les valeurs du concours Ma thèse en 180 secondes (et plus largement la diversité des acteurs de la recherche).

Les membres du jury évalueront les présentations données par les doctorants selon quatre critères :

1. Talent d'orateur (noté sur 6)

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur et a-t-il fait preuve d'éloquence, de justesse de ton ?

Exemples de critères : voix claire, présentation rythmée, justesse du ton utilisé, présence sur scène, interaction avec le public, enchaînement des idées, etc.

- La personnalité du candidat : discours naturel, passionné, retour sur expériences

2. Vulgarisation du sujet (noté sur 6)

- Le participant a-t-il utilisé une narration adéquate à la compréhension des contextes, enjeux et éventuels résultats de ces recherches ?

- Compréhension du sujet

- Si diapositive utilisée, apporte-t-elle une plus-value à la médiation du sujet ?

3. Structuration de l'exposé (noté sur 6)

Exemple : construction de l'exposé, mises en contexte / enchaînements

4. Coup de cœur (noté sur 2)

Point particulièrement exceptionnel laissé à la libre discrétion du membre du jury. Il peut notamment s'agir ici de souligner l'originalité de la présentation du candidat.

Ces critères pourront être rappelés dans une feuille d'évaluation qui sera remise à chaque membre du jury le jour de la compétition.

Le résultat de ce concours sera annoncé pendant la finale nationale et il sera affiché sur le site de l'IFI.

Article 6 – Dotation

Le concours est doté de trois prix :

- 1^{er} prix : financement du déplacement du doctorant ou jeune docteur à un colloque international, d'une valeur maximale de 1 500 € (mille cinq cents euros), sur avis positif de l'Ambassade de France – Institut français d'Indonésie ;
- 2^e prix : financement du déplacement du doctorant ou jeune docteur à un colloque international, d'une valeur maximale de 1 000€ (mille euros), sur avis positif de l'Ambassade de France – Institut français d'Indonésie ;
- 3^e prix : participation au financement du déplacement du doctorant ou jeune docteur à un colloque international d'une valeur maximale de 500€ (cinq cents euros), sur avis positif de l'Ambassade de France – Institut français d'Indonésie.

Les prix sont décernés et pris en charge par l'Ambassade de France - Institut français d'Indonésie.

Afin de pouvoir recevoir son prix, le lauréat devra justifier d'une inscription dans une université, qu'il soit doctorant ou jeune docteur.

Le lauréat devra soumettre le projet d'utilisation de son prix pour validation à l'IFI. Il peut s'agir d'un colloque, d'une conférence, d'un séminaire ou équivalent, ayant lieu en France, en Indonésie ou ailleurs à l'étranger.

Le prix est valable à compter du jour de sa réception et jusqu'au 31 décembre 2025, il sera caduc passé cette date et ne peut être converti en d'autres types de financement.

En outre, le lauréat doit faire parvenir son projet d'utilisation du prix à l'adresse mail projet@ifi-id.com au plus tard le 31 octobre 2025. Il sera automatiquement refusé et perdu passé cette date et ne pourra être converti en d'autres types de financement. Le projet doit contenir le devis complet pour le lauréat uniquement (montant du billet d'avion aller-retour, hébergement, frais d'inscription à l'évènement) et le programme de l'évènement auquel il souhaite assister. L'IFI se réserve le droit de refuser le projet s'il l'estime non pertinent.

Article 7 – Inscription

Pour participer à ce concours, les candidats sont invités à remplir le formulaire de candidature disponible à cette adresse : <http://bit.ly/MT180-ID2025>, avant le 10 juillet 2025, 23h59 (heure de Jakarta). Pour toute information sur l'inscription et l'organisation du concours, l'équipe organisatrice de l'IFI est joignable à l'adresse courriel projet@ifi-id.com.

Le candidat devra envoyer à l'équipe organisatrice de l'IFI, via le formulaire de candidature, les documents ci-dessous :

- le justificatif d'inscription à l'université, pour l'année universitaire en cours (2024-2025) ou le document justifiant que le doctorant a soutenu (ou va soutenir) sa thèse de doctorat pendant cette année universitaire ;
- la photocopie de la carte de scolarité correspondant à l'une des années universitaires suivantes 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026.

Article 8 – Limitation de responsabilité

L'Ambassade de France - IFI ne pourra être tenue pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report et/ou annulation du concours, en raison de tout événement et sans que sa responsabilité ne soit engagée.

En outre, l'Ambassade de France – IFI ne saurait être tenue pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. À ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant. Le participant garantit l'organisateur du présent concours, contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

Article 9 – Modalités d'annulation ou de report

L'Ambassade de France-IFI se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours sans préavis, notamment en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun remboursement ne pourra être demandé par les participants. Des ajouts ou modifications de ce règlement pourront être annexés.

Le jury se réserve également le droit de ne pas sélectionner de lauréat si la prestation ne correspond aux attentes du concours.

Article 10 – Contestation et litige

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération devra se faire par lettre manuscrite, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Institut français d'Indonésie, Jl M. H. Thamrin No. 20 Jakarta Pusat 10350.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Les gagnants ne peuvent en aucun cas réclamer :

- le remplacement du lot par un autre,
- le remboursement de ce dernier,
- une prolongation de la date de soumission du projet (devis et programme à envoyer avant le 31 octobre de l'année en cours),
- une prolongation de la date d'expiration du lot (à consommer avant le 31 décembre de l'année en cours).

Article 11 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de l'Institut français d'Indonésie, Jl M. H. Thamrin No. 20 Jakarta Pusat 10350.

Jakarta, le 20 juin 2025



Jules Irrmann

**Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
Directeur de l'Institut français d'Indonésie**